

Compte-rendu de réunion

Jeudi 13 novembre 08, 16h15
Parc des Oiseaux
Villars-les-Dombes (01)

Objet :

DEUXIEME REUNION DE LA COMMISSION « ETAT DES LIEUX » DU GROUPE DE REFLEXION SUR LA DOMBES

Ordre du jour :

Exposer les préconisations de deux Chartes de Parc Naturels Régionaux, l'un subissant une forte pression urbaine (Haute-Vallée de Chevreuse) et l'autre connaissant un contexte agri-environnemental comparable à la Dombes (Brenne).

Présents et excusés:

Présents : Cf. liste de présence jointe.

Excusés : Syndicat mixte du SCOT Val-de-Saône-Dombes
Syndicat mixte du SCOT Bourg-Bresse-Revermont
M. RIVOIRE, Académie de la Dombes

Déroulement :

1. Accueil et discours d'ouverture du Président de la commission

M. Joseph-Pierre SEVE, Vice-président de l'association Dombes Qualité, Président de la commission « Etat des lieux et diagnostic » du Groupe de réflexion sur la Dombes, ouvre la séance. Il présente les deux chartes qui vont être étudiées, en rappelant les contextes des territoires.

2. Présentation des diaporamas « Examen de deux Chartes de PNR »

M. Sébastien TOURNIER, chargé de mission au Conseil général de l'Ain, présente les diaporamas « Examen de deux chartes de PNR » aux membres de la commission.

M. Jacky GARNIER, Président du SCOT de la Dombes, remarque que le PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse s'apparente bien à la Dombes, de part la proximité de l'agglomération parisienne. Il demande si le territoire connaît également la coexistence d'activités de chasse et de pêche.

M. Michel RAYMOND, Maire de Trévoux et Conseiller Régional, répond que la chasse est présente dans la totalité des PNR.

M. Jacques MOUGEOT, Président de la fédération de Pêche de l'Ain, demande si les logements sociaux sont compris dans la prévision démographique. La réponse est positive.

M. Philippe ROCHE, représentant du syndicat de la propriété agricole, souhaite recevoir la charte in-extenso. Elle lui sera envoyée par mail, ainsi qu'à tous les acteurs qui le désireraient, sur simple demande.

M. RAYMOND, Conseiller régional, souhaite connaître le budget de fonctionnement du PNR de la Haute-Vallée de Chevreuse. La répartition du budget est alors projetée à l'écran, et correspond à environ un million d'euros par an.

La question du périmètre est alors abordée de nouveau, il ressort du débat que le périmètre le plus large semble opportun pour d'éventuelles études à venir.

M. GARNIER pense qu'il est logique que les villes-portes participent au soutien financier d'un PNR, au nom du principe de solidarité. Par ailleurs, les villes situées aux portes d'un PNR bénéficient d'avantages non-négligeables.

M. Pierre CORMORECHE, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de l'Ain, déclare être un peu déçu par les actions entreprises sur le territoire de la Brenne, et trouve que la Charte manque de dynamisme. Il donne l'exemple de l'utilisation du terme « maintien des activités s'exerçant sur le territoire », qui illustre un manque d'initiatives. Il ajoute que les communautés de communes sont très dynamiques à l'heure actuelle en Dombes, et pourraient être un cadre intéressant à développer.

M. Michel RAYMOND répond que chaque territoire en PNR choisit d'inscrire ce qu'il entend dans sa charte, avec le « dynamisme » qu'il souhaite. Il déclare ensuite que les Communautés de communes ne possèdent pas toutes les compétences ; on constate un éclatement important du territoire.

M. GARNIER enchérit et indique que selon lui, il faut un outil entraînant du dynamisme et au service de tous, sur toute la Dombes.

M. Georges FAFOURNOUX, de l'Académie de la Dombes, demande si un PNR serait à même de financer la création d'une salle de spectacle ou d'un musée de la Dombes.

M. RAYMOND répond que ces réalisations peuvent rentrer dans le cadre de l'outil.

M. SEVE insiste sur le fait qu'un PNR permet de « mettre à plat » les ressources financières des communautés de communes et permettre ainsi un développement équilibré du territoire.

M. GARNIER, au sujet des revenus des territoires de la Dombes, indique qu'en dehors de la taxe professionnelle, tout repose sur le citoyen. Il rappelle que les activités économiques sont donc indispensables, mais en conservant l'aspect « naturel » du territoire. Il souligne que lors des nombreux entretiens qu'il a organisés avec les maires adhérents au SCOT de la Dombes, il a remarqué qu'aucun maire n'avait de visées « expansionnistes » pour son territoire.

M. Fabrizio CECCARELLI, chargé de mission pour le SCOT de la Dombes, indique que l'Ain est un département rural, et s'interroge sur l'organisation de la mise en place de l'outil PNR.

M. RAYMOND rappelle ensuite que malgré les apparences, l'Ain est un département fortement industriel. Il évoque ensuite la place de la région Rhône-Alpes dans la politique de PNR. Il rappelle qu'en 1995, une délibération de la Région a considéré la Dombes comme un territoire éligible à la démarche PNR. Malgré tout, la Région ne fait que répondre à la demande des locaux, que ce soit un groupement de communes ou le Conseil Général. Enfin, il indique que la raréfaction des lignes de financement peut influencer la Région concernant sa politique de création de PNR. A l'heure actuelle, les financements existent mais cela pourrait ne pas durer.

M. GARNIER illustre ces propos avec l'exemple de Natura 2000, qui fonctionne très mal en Dombes du fait de l'absence de financements en lien avec les préconisations.

M. CORMORECHE demande si un PNR serait à même de porter une démarche Natura 2000.

M. RAYMOND répond par l'affirmative, sachant que Natura 2000 doit à priori être une démarche portée par des élus locaux, ce qui est le cas des élus composant le syndicat mixte d'un PNR.

M. ROCHE s'interroge et demande si l'on ne prendrait pas la Dombes et les étangs comme prétexte pour réunir des fonds.

M. RAYMOND lui répond qu'effectivement un PNR permet de réunir des fonds pour des projets inscrits dans la Charte, mais qu'il ne s'agit absolument pas de « prétexte ». Un PNR est un véritable projet de territoire qui définit des grandes orientations à échelle de 12 ans, élaborées et approuvées par les locaux.

Mme Christine GONNU, Conseillère Générale et Vice-présidente de la Communauté de communes Chalaronne-Centre, ajoute que dans les communautés de communes, on ne réfléchit pas assez à l'avenir global du territoire dombiste.

M. SEVE indique que le PNR est le seul moyen de protéger et de valoriser les étangs.

Il est ensuite demandé par les membres de la commission comment est envisagée la suite de la réflexion.

L'une des solutions pourrait être une réunion plénière, dont l'ordre du jour serait un bilan des 8 réunions thématiques ayant déjà eu lieu, avant d'organiser des réunions présentant l'outil PNR à destination des maires du territoire. Mais avant cette phase, une réunion des Présidents des 4 groupes de travail semble nécessaire.

Enfin, une question est posée, demandant à quel moment la charte de l'éventuel PNR est rédigée, si l'outil est choisi.

M. RAYMOND rappelle les différentes étapes de la création d'un PNR :

1. acte de candidature des communes concernées (le cas échéant par le Conseil Général),
2. études de faisabilité et d'opportunité,
3. clarification du périmètre pressenti,
4. diagnostic,
5. élaboration de la Charte,
6. soumission de la Charte au Conseil Régional,
7. puis à l'Etat via le Conseil National de Protection de la Nature, et le Ministère en charge de l'environnement,
8. parution du décret ministériel instaurant l'existence juridique du PNR.

M. CORMORECHE demande si les membres du groupe de réflexion seront invités à collaborer à cette rédaction de projet de Charte.

M. RAYMOND répond que la Charte est un « contrat » qui se rédige avec l'intégralité des acteurs du territoire, soit au minimum les membres du groupe de réflexion « Dombes ».

M. SEVE remercie les participants et clôt la réunion.

NB : L'un des rôles primordiaux de la commission « Etat des lieux » est de collecter le plus grand nombre possible d'études et de documents concernant le territoire de la Dombes, afin d'alimenter la réflexion globale.

A l'heure de cette seconde réunion, les apports sont les suivants :

- Académie de la Dombes : *Intégralité de la Revue de l'Académie* : « Dombes » : 21 numéros
- Fondation Pierre Vérots : *références de l'ouvrage « Guide du Naturaliste en Dombes »*
- Syndicat mixte Val de Saône-Dombes : *Données concernant le diagnostic du territoire, le marché immobilier et les indicateurs InterScot (occupation du sol et évolution).*

Nous remercions vivement ces structures pour ces apports et encourageons les membres de la commission à transmettre tout document ou étude pouvant se révéler utile.